

« Lorsque le capitaine est fou, les étoiles ne servent à rien »

Appel à projets de courts-métrages
par l'atelier de création sonore radiophonique (acsr)

L'art radiophonique est vivant et en pleine mutation. Il s'ouvre sur de nouveaux espaces de diffusions qui lui offrent un champ d'expérimentation vers des écritures sonores singulières et porteuses d'imaginaires. Les créateurs sonores réinvestissent et se réapproprient ce médium de choix pour affirmer avec force et en liberté leur potentiel d'invention d'une langue pour l'oreille.

L'atelier de création sonore radiophonique, dont la mission est de promouvoir et de développer l'art radiophonique sous toutes ses formes, est soucieuse également de voir émerger de nouveaux talents et de les accompagner dans le développement de projets novateurs et audacieux.

C'est la raison pour laquelle l'acsr, en partenariat avec les sociétés d'auteurs SACD et Scam, et la Communauté française, lance un appel à projets destiné aux auteurs qui souhaiteraient créer une œuvre pour la radio.

Une diffusion de ces petites formes radiophoniques est déjà prévue par la RTBF, ainsi que sur certaines radios indépendantes. Les meilleures créations seront proposées à l'écoute sur le web par SilenceRadio.org.

La proposition est de réaliser une « **petite forme radiophonique** » - entre 7 et 12 minutes maximum - touchant aux genres connus de la fiction ou du documentaire, mais aussi à des formes d'écritures sonores mélangeant les genres entre réel et imaginaire, entre la poésie et le politique.

Une commission mixte, composée de membres de l'atelier de création sonore radiophonique, d'un représentant du comité belge de la SACD et d'un représentant du comité belge de la Scam, sélectionnera 5 projets qui seront développés, produits et diffusés avec l'appui de l'acsr.

Les auteurs retenus seront accueillis en résidence à l'atelier de création sonore radiophonique pour la durée de leur travail. Une bourse d'un montant de **1000 €** sera offerte à l' (aux) auteur(s) de chaque projet pour l'écriture, les repérages et la mise en chantier du travail. Il bénéficiera également d'un accompagnement technique et de production lui permettant d'affiner son œuvre en prenant le temps nécessaire à la recherche et au développement de son écriture personnelle.

Afin de créer une cohérence pour l'ensemble des œuvres et de fixer une direction au travail et à la réflexion, une thématique est proposée aux auteurs sous la forme d'une phrase dont le sens devrait ouvrir le champ de l'imaginaire ou de l'attitude documentaire en prise avec notre époque. La voici :

« **Lorsque le capitaine est fou, les étoiles ne servent à rien** »

Les projets envoyés en 8 exemplaires doivent comporter :

1. Un synopsis (10 à 15 lignes)
2. Un début de traitement (choix de séquences dialoguées ou non, développement du sujet, ...)
3. Une note d'intention axée principalement sur le traitement sonore
4. Un CV de l' (des) auteur(s)

Date limite de remise des projets à l'acsr : **15 août 2005**

atelier de création sonore radiophonique

c/o Centre Dansaert

7 rue d'Alost

B-1000 Bruxelles

+32 (0)2 213 37 61 (ou 62)

fax : +32 (0)2 213 36 59

atelier@acsr.be

www.acsr.be